

Renforcer l'égalité dans la Constitution

La loi sur la parité «favorise» l'égal accès des unes et des uns aux plus hauts postes. Il serait mieux de le «garantir». C'est plus clair et engageant.

Le président de la République souhaite réunir le Congrès en mars pour une réforme de la Constitution dont l'objectif annoncé serait de garantir plus de sécurité aux Français. Or, les inégalités se multiplient sur l'intégralité de notre territoire : leur nombre, leur diversité, leur ampleur et les mille visages qu'elles peuvent prendre constituent des sources d'insécurité pour nombre de nos concitoyens. Lors de cette réunion exceptionnelle des parlementaires, l'une d'entre elles pourrait être sinon tarie, du moins réduite.

Pourquoi ne pas profiter de la réunion de nos parlementaires en Congrès pour accomplir un acte fort en faveur de l'égalité ? Pourquoi ne pas attaquer la plus substantielle des inégalités, qui entrave 50 % de la population française, l'inégalité entre les femmes et les hommes ?

La Constitution, en son article premier, dispose depuis quelques années que *«la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales»*. Malheureusement, cette «faveur» laisse subsister trop de pratiques sexistes dans de nombreuses sphères. Malgré des avancées indéniables qu'il convient de saluer, globalement, l'égalité femmes-hommes reste à réaliser.

Pourquoi ne pas suggérer au Congrès de remplacer «favorise» par «garantit» ? La loi garantit, c'est autrement plus clair, déterminé et engageant. En offrant cette garantie, de nouveaux horizons s'ouvriraient aux femmes, bien évidemment, mais aussi aux hommes. Une telle égalité, si elle devenait enfin réelle, essaierait bien au-delà du monde du travail, des sphères politiques ou syndicales. Des organes de gouvernance paritaires signifieraient une meilleure appréhension, par les hiérarchies, des problèmes rencontrés par les femmes : ségrégation à l'embauche, freins à la carrière, mais aussi violences et harcèlement encore si nombreux et encore trop souvent invisibles. Davantage de

parité au sein des instances patronales et salariées stimulerait le dialogue social. De même, la parité dans les institutions politiques contribuerait à renouer le lien fragilisé entre les élus et les citoyens.

Du fait de la socialisation différenciée des filles et des garçons, des femmes et des hommes, au sein de la famille, de l'école, et du monde du travail, les expériences et les compétences développées par les femmes pourraient, au sein des directions de ces diverses instances, favoriser l'émergence d'approches et de décisions différentes.

Au fil d'une telle mise en mouvement, les modèles de femmes autonomes et en responsabilité se multipliant, l'impact négatif et inutile des stéréotypes sexistes pourrait être plus largement compris par l'ensemble de la population et les organisations du travail pourraient être dynamisées.

L'égalité femmes-hommes dans le monde professionnel, politique, syndical et associatif, pour peu qu'elle soit accompagnée des dispositifs ad hoc dans l'Education nationale, pourrait engendrer un partage plus équitable des tâches domestiques et familiales et un apaisement des tensions qui traversent de plus en plus notre société. Un tel cercle vertueux pourrait aussi constituer un antidote puissant aux violences dont les femmes sont encore trop souvent victimes.

Monsieur le président de la République, M^{mes} et MM. les parlementaires, les débats qui s'ouvrent sur la modification de la Loi fondamentale doivent aborder ce point crucial de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le symbole sera fort pour les intégristes de toutes obédiences qui sèment la terreur et imposent la soumission des femmes. Ainsi notre Constitution retrouvera l'essence de ses origines, héritées de la digne et belle page écrite par ces femmes et ces hommes de la Résistance, qui ont eu le courage et l'audace de penser un monde de fraternité. Le texte fondateur de 1946, qui disposait en son préambule que *«la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme»*, retrouverait ainsi un sens, porteur d'un nouvel espoir en l'avenir. ◆

Par

LE LABORATOIRE DE L'EGALITE

Patrick Boccard, Pierre-Yves Ginet, Corinne Hirsch, Dominique Méda, Olga Trostiansky, Françoise Vouillot.